

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI

Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)

Membres absents : Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve - Rapport d'activités et compte administratif 2007 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Masson, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Président du syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2007 de cet établissement.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que le syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 1975.

Sa zone d'intervention recouvre le plateau de l'arrière-côte viticole et sa côte est comprenant les cinq communes de Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey et Corcelles-les-Monts, pour une superficie totale de 1850 hectares de plateaux, pelouses calcaires, forêts et coteaux, véritable « poumon vert ».

Les missions du syndicat sont de gérer, d'aménager, de mettre en valeur et de sauvegarder la richesse naturelle de ces espaces et milieux naturels protégés, inscrits, pour une grande partie, dans un périmètre « Natura 2000 » (programme de sauvegarde européen) et dont certains secteurs sont classés en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Ses objectifs sont les suivants :

- préserver les zones naturelles contre l'urbanisme et les nuisances existantes (champ de tir, circulation motorisée, dépôts sauvages etc.),
- aménager le plateau en lui conservant son caractère naturel, tout en apportant les adaptations ou améliorations nécessaires (parkings, tables d'orientation, aires de pique-nique et de repos, cheminements piétonniers, sentiers de randonnée, etc.),
- permettre l'accessibilité du milieu naturel à tous (création de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite, parcours et sentiers de découvertes, accueil d'écoles, etc.).

L'année 2007 a vu les réalisations suivantes :

- ré-édition d'un fascicule d'accompagnement du sentier de découverte André Marceaux,
- organisation du nettoyage intercommunal de printemps du plateau,
- aménagement d'un sentier accessible aux handicapés en forêt de Marsannay,
- achèvement du sentier de lisière vigne-forêt (combe de la Vaulon à Couchey),
- organisation d'un « point presse » sur les problèmes engendrés par la circulation motorisée sur le plateau de Chenôve »

En ce qui concerne le compte administratif 2007, le résultat se traduit par un excédent de fonctionnement de 13 437,34 € et un déficit d'investissement de 1 500 €, soit un excédent global de clôture de 11 937,34 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2007 du syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 23/12/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,


Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 DEC. 2008

